

mipa

Professional Coating Systems



MIPA SE Code of Conduct



ONTENU

Page	Sujet
4	PRÉFACE
5	PRINCIPES
6	MANIEMENT DES DONNÉES
7	NORMES SOCIALES, SÉCURITÉ & ÉGALITÉ DES CHANCES
8	QUALITÉ, SÉCURITÉ DE LA PRODUCTION & ACQUISITION DES MATIÈRES PREMIÈRES
9	RESPONSABILITÉ ENVERS L'ENVIRONNEMENT
10	LOYAUTÉ MUTUELLE
11	MISE EN PRATIQUE DU CODE DE CONDUITE

MIPA SE CODE OF CONDUCT

NOTRE CODE DE CONDUITE

Mipa développe, produit et vend des revêtements (coatings) avec l'accent mis sur les vernis et les peintures pour les consommateurs professionnels selon la devise « Professional Coating Systems ».

Grâce à la tradition de la famille fondatrice remontant jusqu'à 1900, l'entreprise est forte aujourd'hui d'une histoire de plus de 100 ans de la fabrication des peintures et des vernis. La qualité constamment élevée des produits est très appréciée par de nombreux clients dans le monde entier. Nous avons pour l'objectif d'améliorer en permanence la qualité de nos produits et processus même à un niveau élevé.

Nous nous considérons comme une entreprise internationale avec des relations partenariales et des échanges réciproques de savoir-faire. Nous sommes partenaire en matière de peinture pour nos clients, tandis que nos clients sont nos partenaires dans l'amélioration permanente de nos produits et processus.

Le respect des principes sociaux, économiques et écologiques constitue la base de la conduite responsable et durable d'une entreprise. Lors du développement, de la production et de la commercialisation, nous soulignons l'importance de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles bien au-delà des exigences légales.

Notre succès au travail opiniâtre de tous les collègues permettant des innovations et un engagement durable envers la clientèle et s'engageant pour une qualité constante et, notamment, pour le respect des principes éthiques.

Notre point fort est la confiance que nous témoignent nos clients, partenaires commerciaux, collaborateurs, fournisseurs et le public. Cette confiance représente pour nous à la fois un honneur et un devoir. L'attachement résolu aux valeurs de la loyauté et de la fiabilité, aux normes morales et au principe de légalité et de légitimité revêt pour nous une importance capitale.

La concentration sur ces valeurs unit les collaborateurs du groupe Mipa par-delà toutes les frontières. Nous avons établi ce code de conduite pour souligner l'importance de cet engagement commun. Il illustre notre attitude envers les dispositions légales et les questions éthiques et souligne en outre les attentes que nous nourissons de nous-mêmes, de nos partenaires commerciaux, collaborateurs et fournisseurs.

Le Code of Conduct est obligatoire pour tous les collaborateurs de Mipa. Nous voulons que les collaborateurs de Mipa dans le monde entier se sentent tenus à respecter l'éthique commerciale, le comportement loyal, la préservation de l'environnement et la stricte observation des lois. C'est la condition de notre succès international à l'avenir.

Des infractions aux dispositions légales et ainsi au présent code de conduite ne seront tolérées sous aucun prétexte.

Markus Fritzsche
Directeur général

Klaus Fritzsche
Directeur

Dr. Uwe Rohr
Directeur

Robert Jungwirth
Directeur

PRINCIPES

RESPECT DES LOIS

Le respect de l'intégralité des prescriptions légales est pour nous une évidence et un impératif absolu. Par conséquent, nous attendons également de tous les collaborateurs de Mipa, de nos partenaires commerciaux, clients et fournisseurs qu'ils respectent sans restriction les lois applicables aux niveaux régional, national et international.

Les atteintes à ce principe ne seront pas tolérées, quel que soit leur motif.

RESPONSABILITÉ

Nous considérons le respect des principes sociaux, économiques et écologiques comme base des activités responsables et durables d'une entreprise. La responsabilité envers l'environnement, la société et les principes des droits de l'homme est déterminante pour nous.

FIABILITÉ ET CONDUITE

Notre conduite se fonde sur les principes d'intégrité, de loyauté et d'honnêteté. Sur la base de ces valeurs, nous tenons compte des intérêts de nos clients, partenaires commerciaux, collaborateurs, fournisseurs et du public.

MANIEMENT DES DONNÉES



PROTECTION DES DONNÉES

Le traitement des données à caractère personnel a toujours lieu en conformité avec le Règlement général sur la protection des données et avec les dispositions locales applicables en matière de protection des données. Au moyen de notre déclaration de confidentialité, nous souhaitons informer le public du type, de l'étendue et de la finalité des données à caractère personnel que nous avons collectées, utilisées et traitées. Nous attachons une grande importance au caractère confidentiel de ces données. Par conséquent, nous attendons de nos clients, partenaires commerciaux, collaborateurs et fournisseurs un maniement responsable et confidentiel avec les données sensibles.

SÉCURITÉ DES DONNÉES & CONFIDENTIALITÉ

Mipa a mis en œuvre bon nombre de mesures techniques et organisationnelles pour garantir une protection intégrale des données à traiter. Nous accordons une grande importance à la sécurité des données à caractère personnel et commercial. Nous attendons également de nos clients, partenaires commerciaux, collaborateurs et fournisseurs un maniement des données sûr.

INFORMATIONS COMMERCIALES & PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Nous agissons avec responsabilité en matière d'informations commerciales. De telles informations ne doivent pas être utilisées à son avantage personnel ou à l'avantage de tiers. Cette règle s'applique également après la cessation de la relation de travail ou de la relation commerciale. De même que les inventions, marques, logos, ébauches, processus de production, technologies, détails des relations commerciales avec les clients et fournisseurs ainsi que d'autres informations sur les modèles commerciaux sont des biens dignes de protection. Notre principe implique l'utilisation responsable des ressources de l'entreprise. Elles sont utilisées exclusivement à des fins commerciales.

NORMES SOCIALES, SÉCURITÉ & ÉGALITÉ DES CHANCES

SÉCURITÉ ET SANTÉ

Nous veillons à un environnement de travail sûr et sain. Le strict respect des règles de sécurité en vigueur est une condition sine qua non. Nous attendons également cette conscience de nos clients, partenaires commerciaux, collaborateurs et fournisseurs.

TEMPS DE TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

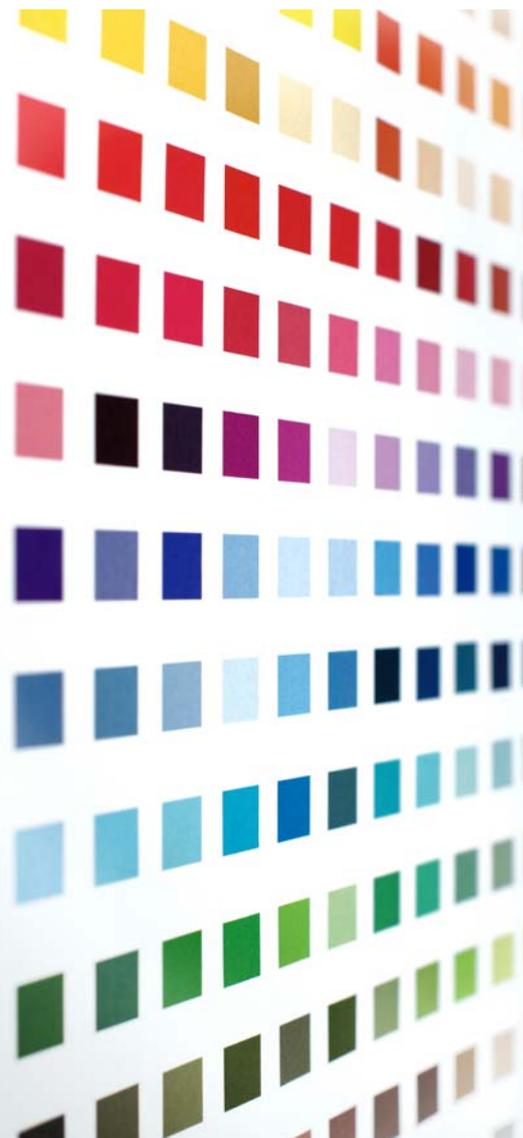
Nous tenons à la rémunération appropriée et aux dispositions légales relatives au salaire minimal et aux autres aspects du droit du travail. La législation en matière de la durée de travail maximale ainsi que des temps de pause et des périodes de repos doit être respectée. Le travail des enfants ainsi que toute exploitation des groupes à protéger ne sont pas tolérés. Mipa assume la responsabilité sociale et l'attend également de nos clients, partenaires commerciaux, collaborateurs et fournisseurs.

ÉGALITÉ DES CHANCES

Le respect des droits de la personnalité et de la sphère privée est une évidence. La culture de notre entreprise est fondée sur la confiance, l'égalité des chances et la tolérance. Nous refusons toute forme de harcèlement, brimades, intimidation et mobbing. La discrimination est interdite dans toutes ses formes. Tous les collaborateurs aident à promouvoir une image positive par leur conduite professionnelle exemplaire. Nous attendons également de nos clients, partenaires commerciaux, collaborateurs et fournisseurs l'égalité des chances que nous vivons.



QUALITÉ, SÉCURITÉ DES PRODUITS & ACQUISITION DES MATIÈRES PREMIÈRES



QUALITÉ

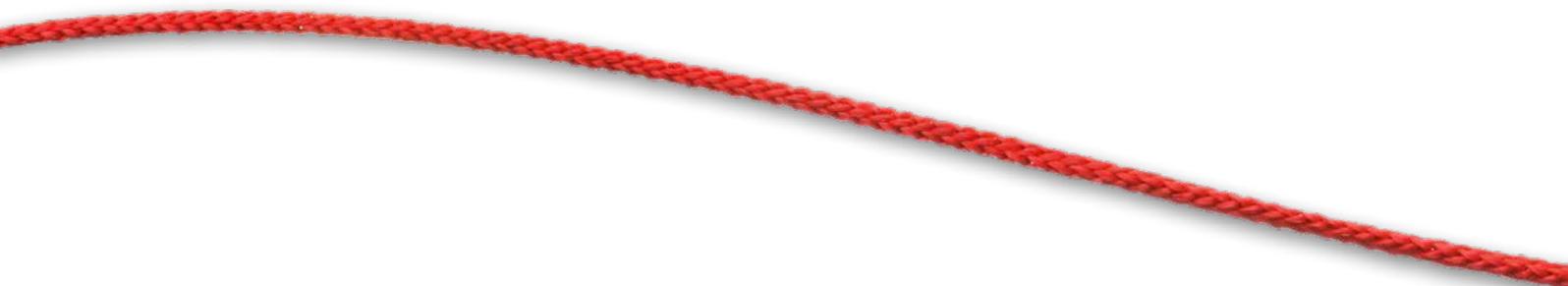
La qualité est pour Mipa la priorité absolue. Cela est documenté dans le système de gestion selon ISO 9001. Nous nous inspirons non seulement de nos propres normes, mais aussi des attentes de nos clients et partenaires commerciaux. Ces échanges nous permettent de développer en permanence nos normes de qualité. La conformité et le respect des normes de qualité strictes sont obligatoires pour tous les collaborateurs de Mipa.

SÉCURITÉ DES PRODUITS

Nous respectons les lois, les réglementations et prescriptions en matière d'interdictions ou de restrictions à l'égard de matériaux spécifiques. Nous marquons dûment nos produits et informons toutes les parties intéressées sur tous les sujets pertinents concernant la sécurité des produits dans les informations sur les produits et les fiches de données de sécurité. Ces dernières sont constamment actualisées et mises à disposition sans restriction.

ACQUISITION DES MATIÈRES PREMIÈRES

Mipa fabrique des produits de qualité supérieure. Cela présuppose que les matières premières et les matériaux à transformer soient de qualité irréprochable. Dans le cadre des principes de ce code de conduite, nous attendons que les normes sociales et environnementales soient respectées dans les pays d'origine respectifs. De même, les matières premières utilisées ne doivent pas contribuer directement ou indirectement aux violations des droits de l'homme dans les pays d'origine. Nous attendons cette approche de nos fournisseurs également.



RESPONSABILITÉ ENVERS L'ENVIRONNEMENT

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nous nous sommes fixés pour objectif d'améliorer constamment l'impact environnemental de nos activités commerciales et, ce faisant, d'utiliser les ressources avec parcimonie et responsabilité. Nous avons documenté cela dans le système de gestion selon ISO 14001. Il va de soi que nous respectons les dispositions légales et les normes en matière de protection de l'environnement nationales et internationales. Nous supposons cette conscience environnementale également de la part de nos clients, partenaires commerciaux, collaborateurs et fournisseurs.

DURABILITÉ

Nous attendons que les ressources comme l'énergie, l'eau et les matières premières soient utilisées rationnellement et efficacement. Mipa reconnaît la protection du climat comme un objectif de durabilité. Mipa soutient dans la durée l'utilisation des matières premières renouvelables et le développement des méthodes de traitement et d'action respectueuses de l'environnement.

GESTION DES DÉCHETS

Nous veillons à ce que les déchets et les eaux usées provenant des processus d'exploitation et de fabrication et des installations soient surveillés et standardisés et examinés avant leur élimination et soumis ensuite aux mesures d'élimination appropriées. Pour les matériaux ou mélanges constituant un risque lors de leur émission dans l'environnement, nous nous assurons de la sécurité du maniement, du transport, du stockage, de l'utilisation, de la préparation, de la réutilisation et de l'élimination. Nous attendons également de nos clients, partenaires commerciaux, collaborateurs et fournisseurs une élimination responsable des déchets.



LOYAUTÉ MUTUELLE



COMMUNAUTÉ

Nous agissons de façon circonspecte, transparente et durable pour garantir une concurrence loyale conformément à nos principes ainsi qu'au droit national et international. Cela s'applique également aux règles d'autres aires culturelles et pays où notre entreprise, nos clients, partenaires commerciaux, collaborateurs et fournisseurs sont représentés. Nous l'escomptons aussi des autres en tant que base d'une collaboration de confiance sur le long terme.

COOPÉRATION

À côté du respect des prescriptions légales, nous considérons comme base pour une relation commerciale et d'une collaboration de confiance la démarche respectueuse et adéquate de toutes les parties impliquées. Nous traitons tous nos partenaires commerciaux avec respect et impartialité. Nous attendons également ce comportement de nos clients, partenaires commerciaux, collaborateurs et fournisseurs.

CORRUPTION

Nous refusons toute forme de corruption.

En aucun cas, nous n'exigeons des avantages personnels de nos partenaires commerciaux ou des tiers ni n'acceptons la promesse de recevoir quelque chose en contrepartie. Nous attendons un comportement loyal et conforme aux bonnes mœurs aussi de nos clients, partenaires commerciaux, collaborateurs et fournisseurs.

MISE EN PRATIQUE DU CODE DE CONDUITE

MISE EN PRATIQUE

Tous les collaborateurs de Mipa dans le monde entier sont tenus de respecter le présent code de conduite. Indépendamment de leurs fonctions, tous les collaborateurs de Mipa sont personnellement responsables de leur propre respect du code de conduite. Les cadres sont responsables de l'établissement des règles appropriées et de leur contrôle. Toutes les violations doivent être signalées à la direction de l'entreprise et sanctionnées. Le présent code de conduite est contraignant pour MIPA SE, le groupe MIPA et leurs collaborateurs. Nous attendons également de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent le présent code de conduite pour fonder une collaboration de confiance à long terme.





mipa
Professional Coating Systems

MIPA SE · Am Oberen Moos 1 · D-84051 Essenbach · Tel.: +49 8703/922-0 · Fax: +49 8703/922-100
mipa@mipa-paints.com · www.mipa-paints.com